101821301

JD/CM/

L'AN DEUX MILLE TREIZE,
LE ONZE OCTOBRE

A BIGANOS (Gironde), 60 Avenue de la Côte d'argent, au bureau permanent de l'Office Notarial d'Arcachon, ci-après nommé,

Maître Jérôme DURON, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Frédéric DUCOURAU, Jérôme DURON, Philippe LABACHE, Pierre LANDAIS, Alexandre MOREAU- LESPINARD », titulaire d'un Office Notarial à ARCACHON (Gironde), 169, Boulevard de la Plage, soussigné ,

A REÇU le présent acte à la requête de :

Le **SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DU VILLAGE D'ENTREPRISES DE CANTALAUD**, dont le siège est à LANTON (33138), Route de Blagon RD n° 3 - E10.

Non identifié au SIREN.

est représentée à l'acte par Monsieur Georges ESSAYAN, agissant au nom et pour le compte de la SAS IMMOVAC, dont le siège est à PARIS (75015), 37 Avenue Lowendal, en sa qualité de Président. La société IMMOVAC ayant été nommée syndic de la copropriété VILLAGE D4ENTREPRISES DE CANTALAUD..

A l'effet d'établir ainsi qu'il suit le **MODIFICATIF DE L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION ET REGLEMENT DE COPROPRIETE** concernant un immeuble ou ensemble immobilier situé à LANTON (GIRONDE), Route de Blagon, ZA Cantalaude RD 3 E10.

Etant précisé que ce modificatif a été préalablement autorisé aux termes d'une assemblée générale des copropriétaires dont une copie délivrée par le syndic est demeurée annexée, ainsi que le certificat de non-recours.

EXPOSE

Les présentes s'appliquent à une construction édifiée sur un terrain situé à LANTON (GIRONDE), Route de Blagon, ZA Cantalaude RD 3 E10

Et cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
E	812	Landes des Escoliers	00 ha 04 a 13 ca
E	814	Cantalaude	02 ha 95 a 87 ca

Total surface : 03 ha 00 a 00 ca

Formant l'un des lots d'un lotissement autorisé selon arrêté délivré par Monsieur le Maire de la Commune de LANTON, le 20 Février 2007 sous le numéro

229 06K 3004, et un permis d'aménager modificatif délivré par Monsieur le Maire de la Commune de LANTON le 7 Novembre 2008.

Lesdits arrêtés ont été déposés au rang des Minutes de Maître DURON, Notaire à ARCACHON, le 3 Mars 2009.

Division de l'ensemble immobilier - Etat descriptif de division originaire

L'immeuble ou ensemble immobilier est divisé en 181 lots numérotés de 1 à 181 aux termes, d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître Jérôme DURON notaire à ARCACHON (Gironde) le 3 mars 2009 dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BORDEAUX 3ème le 24 mars 2009, volume 2009P, numéro 3525.

Ledit état descriptif de division - règlement de copropriété a été modifié :

- aux termes d'un acte reçu par Maître Jérôme DURON, notaire à ARCACHON (Gironde) le 25 juin 2009, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BORDEAUX Troisième le 22 juillet 2009, volume 2009P, numéro 8413.

Identification des lots

Lot numéro un (1) :

Un bâtiment à usage d'activité composé d'unb rez-de-chaussée avec mezzanine identifié B20 sur le plan.

Droit à la jouissance exclusive et privative d'une parcelle de terrain, avec aire de lavage, à usage de passage, de stationnement ou d'espace vert d'une surface approximative de 3.254 m²

Et les six mille sept cent deux /cent millièmes (6702 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro deux (2) :

Une parcelle de terrain identifiée B21 sur le plan, d'une superficie de 1.400 m² avec le droit d'y construire un bâtiment à usage d'activité d'une SHON de 141,90 m²

Et les trois mille cinq cent cinquante-cinq /cent millièmes (3555 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro trois (3) :

Un bâtiment à usage d'activité composé d'un rez-de-chaussée identifié "B22" sur le plan.

Droit à la jouissance exclusive et privative d'une parcelle de terrain à usage de passage, de stationnement ou d'espace vert d'une surface approximative de 700 m²

Et les mille six cent soixante-dix-sept /cent millièmes (1677 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro quatre (4) :

Un bâtiment à usage d'activités composé d'un rez-de-chaussée avec mezzanine identifié B23 sur le plan.

Droit à la jouissance exclusive et privative d'une parcelle de terrain à usage de passage, de stationnement ou d'espace vert d'une surface approximative de 700 m².

Et les deux mille sept cent quatre /cent millièmes (2704 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq (5) :

Un bâtiment à usage d'activités composé d'un rez-de-chaussée identifié "B24" sur le plan.

Droit à la jouissance exclusive et privative d'une parcelle de terrain à usage de passage, de stationnement ou d'espace vert d'une surface approximative de 824,60 m².

Et les quatre mille huit cent quatre-vingt-quatorze /cent millièmes (4894 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six (6) :
Un bâtiment à usage d'activités composé d'un rez-de-chaussée identifié "B25" sur le plan.
Droit à la jouissance exclusive et privative d'une parcelle de terrain à usage de passage, de stationnement ou d'espace vert d'une surface approximative de 827m².

Et les quatre mille huit cent quatre-vingt-dix-sept /cent millièmes (4897 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro sept (7) :
Un bâtiment à usage d'activités composé d'un rez-de-chaussée identifié "B26" sur le plan.
Droit à la jouissance exclusive et privative d'une parcelle de terrain à usage de passage, de stationnement ou d'espace vert d'une surface approximative de 1.460m².

Et les trois mille cinq cent vingt-huit /cent millièmes (3528 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro huit (8) :
Dans le bâtiment 8A, un garage identifié G44 sur le plan.
Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro neuf (9) :
Dans le bâtiment 8A, un garage identifié G45 sur le plan.
Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro dix (10) :
Dans le bâtiment 8A, un garage identifié G46 sur le plan.
Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro onze (11) :
Dans le bâtiment 8A, un garage identifié G47 sur le plan.
Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro douze (12) :
Dans le bâtiment 8A, un garage identifié G48 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro treize (13) :
Dans le bâtiment 8A, un garage identifié G49 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro quatorze (14) :
Dans le bâtiment 8A, un garage identifié G50 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro quinze (15) :

Dans le bâtiment 8A, un garage identifié G51 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro seize (16) :
Dans le bâtiment 8A, un garage identifié G52 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro dix-sept (17) :
Dans le bâtiment 8A, un garage identifié G53 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro dix-huit (18) :
Dans le bâtiment 8A, un garage identifié G54 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro dix-neuf (19) :
Dans le bâtiment 8A, un garage identifié G55 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro vingt (20) :
Dans le bâtiment 8A, un garage identifié G56 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro vingt et un (21) :
Dans le bâtiment 8A, un garage identifié G57 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro vingt-deux (22) :
Dans le bâtiment 8A, un garage identifié G58 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro vingt-trois (23) :
Dans le bâtiment 8A, un garage identifié G59 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro vingt-quatre (24) :
Dans le bâtiment 8A, un garage identifié G60 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro vingt-cinq (25) :

Dans le bâtiment 8A, un garage identifié G61 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro vingt-six (26) :
Dans le bâtiment 8A, un garage identifié G62 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro vingt-sept (27) :
Dans le bâtiment 8A, un garage identifié G63 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro vingt-huit (28) :
Dans le bâtiment 8B, un garage identifié G64 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro vingt-neuf (29) :
Dans le bâtiment 8B, un garage identifié G65 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro trente (30) :
Dans le bâtiment 8B, un garage identifié G66 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro trente et un (31) :
Dans le bâtiment 8B, un garage identifié G67 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro trente-deux (32) :
Dans le bâtiment 8B, un garage identifié G68 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro trente-trois (33) :
Dans le bâtiment 8B, un garage identifié G69 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro trente-quatre (34) :
Dans le bâtiment 8B, un garage identifié G70 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro trente-cinq (35) :

Dans le bâtiment 8B, un garage identifié G71 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro trente-six (36) :
Dans le bâtiment 8B, un garage identifié G72 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro trente-sept (37) :
Dans le bâtiment 8B, un garage identifié G73 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro trente-huit (38) :
Dans le bâtiment 8B, un garage identifié G74 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro trente-neuf (39) :
Dans le bâtiment 8B, un garage identifié G75 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro quarante (40) :
Dans le bâtiment 8B, un garage identifié G76 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro quarante et un (41) :
Dans le bâtiment 8B, un garage identifié G77 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro quarante-deux (42) :
Dans le bâtiment 8B, un garage identifié G78 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro quarante-trois (43) :
Dans le bâtiment 8B, un garage identifié G79 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro quarante-quatre (44) :
Dans le bâtiment 8B, un garage identifié G80 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro quarante-cinq (45) :

Dans le bâtiment 8B, un garage identifié G81 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro quarante-six (46) :
Dans le bâtiment 8B, un garage identifié G82 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro quarante-sept (47) :
Dans le bâtiment 8B, un garage identifié G83 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro quarante-neuf (49) :
Dans le bâtiment 9, un garage identifié G2 sur le plan

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinquante (50) :
Dans le bâtiment 9, un garage identifié G3 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinquante et un (51) :
Dans le bâtiment 9, un garage identifié G4 sur le plan
Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinquante-deux (52) :
Dans le bâtiment 9, un garage identifié G5 sur le plan
Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinquante-trois (53) :
Dans le bâtiment 9, un garage identifié G6 sur le plan
Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinquante-quatre (54) :
Dans le bâtiment 9, un garage identifié G7 sur le plan
Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinquante-cinq (55) :
Dans le bâtiment 9, un garage identifié G8 sur le plan
Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinquante-six (56) :
Dans le bâtiment 9, un garage identifié G9 sur le plan
Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinquante-sept (57) :

Dans le bâtiment 9, un garage identifié G10 sur le plan
Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinquante-huit (58) :
Dans le bâtiment 9, un garage identifié G11 sur le plan
Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro soixante (60) :
Dans le bâtiment 9, un garage identifié G13 sur le plan
Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro soixante et un (61) :
Dans le bâtiment 9, un garage identifié G14 sur le plan
Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro soixante-deux (62) :
Dans le bâtiment 9, un garage identifié G15 sur le plan
Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro soixante-trois (63) :
Dans le bâtiment 9, un garage identifié G16 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro soixante-quatre (64) :
Dans le bâtiment 9, un garage identifié G17 sur le plan
Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro soixante-cinq (65) :
Dans le bâtiment 9, un garage identifié G18 sur le plan
Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro soixante-six (66) :
Dans le bâtiment 9, un garage identifié G 19 sur le plan
Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro soixante-sept (67) :
Dans le bâtiment 9, un garage identifié G20 sur le plan
Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro soixante-huit (68) :
Dans le bâtiment 9, un garage identifié G21 sur le plan
Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro soixante-neuf (69) :
Dans le bâtiment 9, un garage identifié G22 sur le plan.
Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro soixante-dix (70) :
Dans le bâtiment 9, un garage identifié G23 sur le plan
Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro soixante et onze (71) :
Dans le bâtiment 9, un garage identifié G24 sur le plan
Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro soixante-douze (72) :
Dans le bâtiment 9, un garage identifié G25 sur le plan
Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro soixante-treize (73) :
Dans le bâtiment 9, un garage identifié G26 sur le plan
Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro soixante-quatorze (74) :
Dans le bâtiment 9, un garage identifié G27 sur le plan

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro soixante-quinze (75) :
Dans le bâtiment 9, un garage identifié G28 sur le plan

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro soixante-seize (76) :
Dans le bâtiment 9, un garage identifié G29 sur le plan.
Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro soixante-dix-sept (77) :
Dans le bâtiment 9, un garage identifié G30 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro soixante-dix-huit (78) :
Dans le bâtiment 9, un garage identifié G31 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro soixante-dix-neuf (79) :
Dans le bâtiment 9, un garage identifié G32 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro quatre-vingts (80) :
Dans le bâtiment 9, un garage identifié G33 sur le plan.



Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro quatre-vingt-un (81) :
Dans le bâtiment 9, un garage identifié G34 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro quatre-vingt-deux (82) :
Dans le bâtiment 9, un garage identifié G35 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro quatre-vingt-trois (83) :
Dans le bâtiment 9, un garage identifié G36 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro quatre-vingt-quatre (84) :
Dans le bâtiment 9, un garage identifié G37 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro quatre-vingt-cinq (85) :
Dans le bâtiment 9, un garage identifié G38 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro quatre-vingt-six (86) :
Dans le bâtiment 9, un garage identifié G39 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro quatre-vingt-sept (87) :
Dans le bâtiment 9, un garage identifié G40 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro quatre-vingt-huit (88) :
Dans le bâtiment 9, un garage identifié G41 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro quatre-vingt-neuf (89) :
Dans le bâtiment 9, un garage identifié G42 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro quatre-vingt-dix (90) :
Dans le bâtiment 9, un garage identifié G43 sur le plan.

Et les cent cinquante-cinq /cent millièmes (155 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro quatre-vingt-onze (91) :
Dans le bâtiment 10A, au rez-de-chaussée du box identifié "B1" sur le plan avec une mezzanine de 50 m² et sanitaire, un ensemble de locaux à usage d'activité identifié "B1A".

Et les mille quatre cent soixante-trois /cent millièmes (1463 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro quatre-vingt-douze (92) :
Dans le bâtiment 10A, au rez-de-chaussée et à l'étage du box identifié "B1" sur le plan, un ensemble de locaux à usage de bureaux et d'habitation identifié "B1B" comprenant :

- Au rez-de-chaussée : hall d'entrée, bureaux, locaux sanitaire vestiaire, local douche vestiaire, escalier conduisant à l'étage, rangement.
- Au 1er étage : escalier, salle de séjour avec coin cuisine, une chambre, salle d 'eau avec WC, rangement

Et les mille deux cent soixante et un /cent millièmes (1261 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro quatre-vingt-treize (93) :
Dans le bâtiment 10A, un ensemble de locaux à usage d'activité, identifié B2 sur le plan

Et les deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept /cent millièmes (2597 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro quatre-vingt-quatorze (94) :
Dans le bâtiment 10A, un ensemble de locaux à usage d'activité identifié B3 sur le plan

Et les deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept /cent millièmes (2597 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro quatre-vingt-quinze (95) :
Dans le bâtiment 10A, un ensemble de locaux à usage d'activité identifié B4 sur le plan

Et les deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept /cent millièmes (2597 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro quatre-vingt-seize (96) :
Dans le bâtiment 10A, un ensemble de locaux à usage d'activité identifié B5 sur le plan

Et les deux mille quatre cent trente-trois /cent millièmes (2433 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro quatre-vingt-dix-sept (97) :
Dans le bâtiment 10A, un ensemble de locaux à usage d'activité identifié B6 sur le plan

Et les mille huit cent trente-deux /cent millièmes (1832 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro quatre-vingt-dix-huit (98) :
Dans le bâtiment 10A, un ensemble de locaux à usage d'activité identifié B7 sur le plan

Et les quatre mille neuf cent quatre-vingt-cinq /cent millièmes (4985 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro quatre-vingt-dix-neuf (99) :

Dans le bâtiment 10A, un ensemble de locaux à usage d'activité identifié B8 sur le plan

Et les trois mille deux cent soixante-dix /cent millièmes (3270 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent (100) :
A l'extérieur
Une aire de lavage extérieure identifiée B9bis.

Et les deux cent soixante-quinze /cent millièmes (275 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent un (101) :
Dans le bâtiment 10B, un ensemble de locaux à usage d'activité identifié B9 du plan.

Et les deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept /cent millièmes (2597 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent deux (102) :
Dans le bâtiment 10B, un ensemble de locaux à usage d'activité identifié B10 du plan.

Et les trois mille quatre cent quatre-vingts /cent millièmes (3480 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent trois (103) :
Dans le bâtiment 10B, un ensemble de locaux à usage d'activité identifié B11 du plan.

Et les trois mille quatre cent quatre-vingts /cent millièmes (3480 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent quatre (104) :
Dans le bâtiment 10B, un ensemble de locaux à usage d'activité identifié B12 du plan.

Et les deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept /cent millièmes (2597 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent cinq (105) :
Dans le bâtiment 10B, un ensemble de locaux à usage d'activité identifié B13 du plan.

Et les deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept /cent millièmes (2597 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent six (106) :
Dans le bâtiment 10B, un ensemble de locaux à usage d'activité identifié B14 du plan.

Et les deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept /cent millièmes (2597 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent sept (107) :
Dans le bâtiment 10B, un ensemble de locaux à usage d'activité identifié B15 du plan.



Et les trois mille quatre cent quatre-vingts /cent millièmes (3480 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent huit (108) :
Dans le bâtiment 10B, un ensemble de locaux à usage d'activité identifié B16 du plan.

Et les trois mille quatre cent quatre-vingts /cent millièmes (3480 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent neuf (109) :
Dans le bâtiment 10B, un ensemble de locaux à usage d'activité identifié B17 du plan.

Et les trois mille quatre cent quatre-vingts /cent millièmes (3480 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent dix (110) :
Dans le bâtiment 10B, un ensemble de locaux à usage d'activité identifié B18 du plan.

Et les trois mille quatre cent quatre-vingts /cent millièmes (3480 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent onze (111) :
Dans le bâtiment 10B, un ensemble de locaux à usage d'activité identifié B19 du plan.

Et les trois mille quatre cent quatre-vingts /cent millièmes (3480 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent douze (112) :
Un parking extérieur portant le n° 1 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent treize (113) :
Un parking extérieur portant le n° 2 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent quatorze (114) :
Un parking extérieur portant le n° 3 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent quinze (115) :
Un parking extérieur portant le n° 4 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent seize (116) :
Un parking extérieur portant le n° 5 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent dix-sept (117) :
Un parking extérieur portant le n° 6 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent dix-huit (118) :
Un parking extérieur portant le n° 7 du plan
Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent dix-neuf (119) :
Un parking extérieur portant le n° 8 du plan
Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent vingt (120) :
Un parking extérieur portant le n° 9 du plan
Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent vingt et un (121) :
Un parking extérieur portant le n° 10 du plan
Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent vingt-deux (122) :
Un parking extérieur portant le n° 11 du plan
Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent vingt-trois (123) :
Un parking extérieur portant le n° 12 du plan
Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent vingt-quatre (124) :
Un parking extérieur portant le n° 13 du plan
Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent vingt-cinq (125) :
Un parking extérieur portant le n° 14 du plan
Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent vingt-six (126) :
Un parking extérieur portant le n° 15 du plan
Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent vingt-sept (127) :
Un parking extérieur portant le n° 16 du plan
Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent vingt-huit (128) :
Un parking extérieur portant le n° 17 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent vingt-neuf (129) :
Un parking extérieur portant le n° 18 du plan
Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent trente (130) :
Un parking extérieur portant le n° 19 du plan
Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent trente et un (131) :
Un parking extérieur portant le n° 20 du plan
Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent trente-deux (132) :
Un parking extérieur portant le n° 21 du plan
Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent trente-trois (133) :
Un parking extérieur portant le n° 22 du plan
Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent trente-quatre (134) :
Un parking extérieur portant le n° 23 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent trente-cinq (135) :
Un parking extérieur portant le n° 24 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent trente-six (136) :
Un parking extérieur portant le n° 25 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent trente-sept (137) :
Un parking extérieur portant le n° 26 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent trente-huit (138) :
Un parking extérieur portant le n° 27du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent trente-neuf (139) :
Un parking extérieur portant le n° 28 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent quarante (140) :
Un parking extérieur portant le n° 29 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales..

Lot numéro cent quarante et un (141) :
Un parking extérieur portant le n° 30 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent quarante-deux (142) :
Un parking extérieur portant le n° 31 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent quarante-trois (143) :
Un parking extérieur portant le n° 32 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent quarante-quatre (144) :
Un parking extérieur portant le n° 33 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent quarante-cinq (145) :
Un parking extérieur portant le n° 34 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent quarante-six (146) :
Un parking extérieur portant le n° 35 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent quarante-sept (147) :
Un parking extérieur portant le n° 36 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent quarante-huit (148) :
Un parking extérieur portant le n° 37 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent quarante-neuf (149) :
Un parking extérieur portant le n° 38 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent cinquante (150) :
Un parking extérieur portant le n° 39 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent cinquante et un (151) :
Un parking extérieur portant le n° 40 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent cinquante-deux (152) :
Un parking extérieur portant le n° 41 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent cinquante-trois (153) :
Un parking extérieur portant le n° 42 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent cinquante-quatre (154) :
Un parking extérieur portant le n° 43 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent cinquante-cinq (155) :
Un parking extérieur portant le n° 44 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent cinquante-six (156) :
Un parking extérieur portant le n° 45 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent cinquante-sept (157) :
Un parking extérieur portant le n° 46 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent cinquante-huit (158) :
Un parking extérieur portant le n° 47 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent cinquante-neuf (159) :
Un parking extérieur portant le n° 48 du plan.

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent soixante (160) :
Un parking extérieur portant le n° 49 du plan.

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent soixante et un (161) :
Un parking extérieur portant le n° 50 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent soixante-deux (162) :
Un parking extérieur portant le n° 51 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent soixante-trois (163) :
Un parking extérieur portant le n° 52 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent soixante-quatre (164) :
Un parking extérieur portant le n° 53 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent soixante-cinq (165) :
Un parking extérieur portant le n° 54 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent soixante-six (166) :
Un parking extérieur portant le n° 55 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent soixante-sept (167) :
Un parking extérieur portant le n° 56 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent soixante-huit (168) :
Un parking extérieur portant le n° 57 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent soixante-neuf (169) :
Un parking extérieur portant le n° 58 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent soixante-dix (170) :
Un parking extérieur portant le n° 59 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent soixante et onze (171) :
Un parking extérieur portant le n° 60 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent soixante-douze (172) :
Un parking extérieur portant le n° 61 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent soixante-treize (173) :
Un parking extérieur portant le n° 62 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent soixante-quatorze (174) :
Un parking extérieur portant le n° 63 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent soixante-quinze (175) :
Un parking extérieur portant le n° 64 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent soixante-seize (176) :
Un parking extérieur portant le n° 65 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent soixante-dix-sept (177) :
Un parking extérieur portant le n° 66 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent soixante-dix-huit (178) :
Un parking extérieur portant le n° 67 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent soixante-dix-neuf (179) :
Un parking extérieur portant le n° 68 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent quatre-vingts (180) :
Un parking extérieur portant le n° 69 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent quatre-vingt-un (181) :
Un parking extérieur portant le n° 70 du plan

Et les seize /cent millièmes (16 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Résumé de l'état descriptif de division originaire

L'état descriptif originaire est résumé dans le tableau récapitulatif établi ci-après.

TABLEAU RECAPITULATIF

N° des lots	Etage	Nature du lot	Quote-part générale
1	0,0	Un local d'activité	6702 / 100000
2	0,0	Un local d'activité	3555 / 100000
3	0,0	Un local d'activité	1677 / 100000
4	0,0	Un local d'activité	2704 / 100000
5	0,0	Une annexe	4894 / 100000
6	0,0	Une annexe	4897 / 100000
7	0,0	Une annexe	3528 / 100000
8		Un garage	155 / 100000
9		Un garage	155 / 100000
10		Un garage	155 / 100000
11		Un garage	155 / 100000
12		Un garage	155 / 100000
13		Un garage	155 / 100000
14		Un garage	155 / 100000
15		Un garage	155 / 100000
16		Un garage	155 / 100000
17		Un garage	155 / 100000
18		Un garage	155 / 100000
19		Un garage	155 / 100000
20		Un garage	155 / 100000
21		Un garage	155 / 100000
22		Un garage	155 / 100000
23		Un garage	155 / 100000
24		Un garage	155 / 100000
25		Un garage	155 / 100000
26		Un garage	155 / 100000
27		Un garage	155 / 100000
28		Un garage	155 / 100000
29		Un garage	155 / 100000
30		Un garage	155 / 100000
31		Un garage	155 / 100000
32		Un garage	155 / 100000

33		Un garage	155 / 100000
34		Un garage	155 / 100000
35		Un garage	155 / 100000
36		Un garage	155 / 100000
37		Un garage	155 / 100000
38		Un garage	155 / 100000
39		Un garage	155 / 100000
40		Un garage	155 / 100000
41		Un garage	155 / 100000
42		Un garage	155 / 100000
43		Un garage	155 / 100000
44		Un garage	155 / 100000
45		Un garage	155 / 100000
46		Un garage	155 / 100000
47		Un garage	155 / 100000
49		Un garage	155 / 100000
50		Un garage	155 / 100000
51		Un garage	155 / 100000
52		Un garage	155 / 100000
53		Un garage	155 / 100000
54		Un garage	155 / 100000
55		Un garage	155 / 100000
56		Un garage	155 / 100000
57		Un garage	155 / 100000
58		Un garage	155 / 100000
60		Un garage	155 / 100000
61		Un garage	155 / 100000
62		Un garage	155 / 100000
63		Un garage	155 / 100000
64		Un garage	155 / 100000
65		Un garage	155 / 100000
66		Un garage	155 / 100000
67		Un garage	155 / 100000
68		Un garage	155 / 100000
69		Un garage	155 / 100000
70		Un garage	155 / 100000
71		Un garage	155 / 100000
72		Un garage	155 / 100000
73		Un garage	155 / 100000
74		Un garage	155 / 100000
75		Un garage	155 / 100000
76		Un garage	155 / 100000
77		Un garage	155 / 100000
78		Un garage	155 / 100000
79		Un garage	155 / 100000
80		Un garage	155 / 100000
81		Un garage	155 / 100000
82		Un garage	155 / 100000
83		Un garage	155 / 100000
84		Un garage	155 / 100000
85		Un garage	155 / 100000
86		Un garage	155 / 100000
87		Un garage	155 / 100000
88		Un garage	155 / 100000
89		Un garage	155 / 100000
90		Un garage	155 / 100000
91	0,0	Une annexe	1463 / 100000

92	1,0	Un appartement	1261 / 100000
93	0,0	Un local d'activité	2597 / 100000
94	0,0	Un local d'activité	2597 / 100000
95	0,0	Un local d'activité	2597 / 100000
96	0,0	Un local d'activité	2433 / 100000
97	0,0	Un local d'activité	1832 / 100000
98	0,0	Un local d'activité	4985 / 100000
99	0,0	Un local d'activité	3270 / 100000
100	0,0	Une annexe	275 / 100000
101		Un garage	2597 / 100000
102		Un garage	3480 / 100000
103		Un garage	3480 / 100000
104		Un garage	2597 / 100000
105		Un garage	2597 / 100000
106		Un garage	2597 / 100000
107		Un garage	3480 / 100000
108		Un garage	3480 / 100000
109		Un garage	3480 / 100000
110		Un garage	3480 / 100000
111		Un garage	3480 / 100000
112		Un garage	16 / 100000
113		Un garage	16 / 100000
114		Un garage	16 / 100000
115		Un garage	16 / 100000
116		Un garage	16 / 100000
117		Un garage	16 / 100000
118		Un garage	16 / 100000
119		Un garage	16 / 100000
120		Un garage	16 / 100000
121		Un garage	16 / 100000
122		Un garage	16 / 100000
123		Un garage	16 / 100000
124		Un garage	16 / 100000
125		Un garage	16 / 100000
126		Un garage	16 / 100000
127		Un garage	16 / 100000
128		Un garage	16 / 100000
129		Un garage	16 / 100000
130		Un garage	16 / 100000
131		Un garage	16 / 100000
132		Un garage	16 / 100000
133		Un garage	16 / 100000
134		Un garage	16 / 100000
135		Un garage	16 / 100000
136		Un garage	16 / 100000
137		Un garage	16 / 100000
138		Un garage	16 / 100000
139		Un garage	16 / 100000
140		Un garage	16 / 100000
141		Un garage	16 / 100000
142		Un garage	16 / 100000
143		Un garage	16 / 100000
144		Un garage	16 / 100000
145		Un garage	16 / 100000
146		Un garage	16 / 100000
147		Un garage	16 / 100000
148		Un garage	16 / 100000

149		Un garage	16 / 100000
150		Un garage	16 / 100000
151		Un garage	16 / 100000
152		Un garage	16 / 100000
153		Un garage	16 / 100000
154		Un garage	16 / 100000
155		Un garage	16 / 100000
156		Un garage	16 / 100000
157		Un garage	16 / 100000
158		Un garage	16 / 100000
159		Un garage	16 / 100000
160		Un garage	16 / 100000
161		Un garage	16 / 100000
162		Un garage	16 / 100000
163		Un garage	16 / 100000
164		Un garage	16 / 100000
165		Un garage	16 / 100000
166		Un garage	16 / 100000
167		Un garage	16 / 100000
168		Un garage	16 / 100000
169		Un garage	16 / 100000
170		Un garage	16 / 100000
171		Un garage	16 / 100000
172		Un garage	16 / 100000
173		Un garage	16 / 100000
174		Un garage	16 / 100000
175		Un garage	16 / 100000
176		Un garage	16 / 100000
177		Un garage	16 / 100000
178		Un garage	16 / 100000
179		Un garage	16 / 100000
180		Un garage	16 / 100000
181		Un garage	16 / 100000

Le modificatif objet du présent acte consiste à prendre en compte les décisions des différentes assemblées générales du Syndicat des copropriétaires, et à régulariser les modifications intervenues lors de la réalisation du programme par rapport au permis de construire initial qui ont conduit le promoteur, SOFINSO, suite à différents décisions administratives, à déposer une nouvelle demande qui a conduit à l'octroi d'un nouveau permis de construire portant le numéro PC 033 229 12 K 0092 suivant arrêté émis par la commune de LANTON en date du 14/11/2012. Cet arrêté est aujourd'hui définitif.

Le dossier de demande de permis, ainsi que l'arrêté sont demeurés ci-annexés.

Un procès verbal de constat d'affichage dudit permis a été établit par Maître DEFARGE LACROIX, Huissier de Justice à AUDENGE, les 19 Novembre et 19 Décembre 2012 et 23 Janvier 2013. Une expédition de cet acte est demeurée ci-jointe et annexée.

Ledit permis de construire n'a fait l'objet d'aucun recours contentieux, ni d'aucun retrait ainsi qu'il résulte d'un certificat de non-recours délivré par Monsieur le Maire de la Commune de LANTON le 22 Mars 2013 et par le Tribunal Administratif le 10 Juin 2013, lesquels sont demeurés ci-annexés.

Ce deuxième modificatif au règlement de copropriété et à l'état descriptif de division (EDD) ci-après annexé intègre donc :

- D'une part :

La résolution n°3 de l'Assemblée Générale du 05/11/2010 : *« L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du nouveau tableau établi par Me RAJON-SUNE, avocat à TOULOUSE (31000) 7 rue du Salé, successeur de Me NAPPEZ, contenant les nouvelles quotes-parts dans les parties communes générales des lots et par voie de conséquence dans les charges générales ayant permis notamment la réduction de celles affectées aux lots bénéficiant de la jouissance exclusive et privative de terrain, c'est-à-dire les lots n° 1 à 7, le coefficient appliqué auxdits terrains ayant été ramené de 0.10 à 0.05, tout en augmentant le coefficient appliqué aux lots correspondant aux garages porté de 0.40 à 0.50, compte tenu de leur destination plus particulière à savoir, le remisage des bateaux, les autres lots à usage d'activité subissant une légère augmentation, et les lots de parkings extérieurs étant inchangés, approuve ledit tableau dans son ensemble ».*

- De seconde part, la résolution de l'Assemblée Générale du 30/09/2011 :
  « L'Assemblée Générale du 30/09/2011 adopte :
  - *Le principe du changement d'affectation des lots n°5 et 6 en 24 garages ;*
  - *Le principe de transformation du lot n°10 en :*
  - *10A (6 box)*
  - *10B (30 garages)*

  Tel quel présenté dans le projet de l'architecte Carole BEGUE, Plan de Masse modifié le 31/08/2011
  - *Le principe du décalage des emplacements de parking (sans changement du nombre de parkings), en remplacement d'une partie des espaces existants ».*

  NB : le bâtiment 10 B n'a cependant pas été transformé en 30 garages, suivant décision du promoteur
  Le présent modificatif ne tient donc pas compte de cette partie de décision de l'assemblée.
- De troisième part, les constructions réalisées sur les lots : 1 - 2 et 3, en vertu des droits à construire attachés à ces lots dans le règlement de copropriété initial.
- De quatrième part, la réalisation de deux lots supplémentaires de parkings extérieurs par emprise sur une partie commune de la copropriété suite à la cession de cette surface par la copropriété à la Société SOFINSO, en extrémité du bâtiment 9.
- De cinquième part, l'accord donné par l'assemblée générale du 18 Juillet 2013 au propriétaire du lot 4 de réaliser un lot additionnel à usage de garage en extrémité du bâtiment existant.

1. MODALITES DE CALCUL DES TANTIEMES DE COPROPRIETE

Elles sont inchangées par rapport à l'état descriptif de division initial, sauf à procéder, pour les lots ayant fait l'objet d'une division (lot 1, 3, 4), ou pour ceux réunis puis divisés (lots 5 et 6) à éclater les tantièmes de copropriété initiaux des lots ainsi divisés au prorata des valeurs relatives des lots nouvellement créés, le total de ces tantièmes par rapport au total des lots annulés, puis divisés, restant inchangé, sauf à intégrer des tantièmes additionnels pour les lots issus de l'utilisation effective des droits à construire attachés aux lots 1, 3, 4, 5, 6, 7.

Pour les lots nouvellement créés sur les lots bénéficiant de droits à construire, et les ayant utilisé (lots 1, 3, 4, 5, 6), il a été attribué à ces nouveaux lots des tantièmes de copropriété en proportion de la valeur relative de ces lots par rapport à celle de lots initiaux ayant la même destination dans le règlement d'origine.

2. MODALITES DE CALCUL DES TANTIEMES DE PARTICIPATION AUX CHARGES

Elles ont été calculées, pour tous les lots objets du présent modificatif, en tenant compte des ratios approuvés par l'Assemblée Générale du 05/11/2010 devenue aujourd'hui définitive.
Ces ratios sont les suivants :

- *Locaux à usage d'activités : coefficient **1***
- *Garages : coefficient **0.50***
- *Aire de lavage : coefficient **0.20***
- *Parkings extérieurs : coefficient **0.10***
- *Terrain en jouissance exclusive et privative : coefficient **0.05***

Il est à noter que ne sont pas prises en considération dans le présent calcul ni la distribution, ni la forme des pièces, ni la hauteur sous plafond sans objet dans le présent acte.

Ne sont également pas prises en considération ni le niveau des lots, ni l'ensoleillement ou l'éclairement.

L'incidence de la décision administrative visant à ordonner la démolition de certains bâtiments par rapport au permis initial n'a également pas été prise en considération dans le présent modificatif approuvé par l'Assemblée.

Dans l'hypothèse où cette décision devait être suivie effectivement d'effet, les lots intégrés dans les bâtiments voués à la démolition seront annulés avec réduction corrélative du total des tantièmes de copropriété ou de participation aux charges.

La copropriété a cependant approuvé le plan masse modificatif intégrant toutes ces constructions, avec notamment la répartition des lots par bâtiments suivant plan masse annexé au présent modificatif.

3. MODALITES DE CALCUL DES CHARGES COMMUNES SPECIALES DE CHAQUE BATIMENT

Elles seront calculées par le Syndic pour chaque bâtiment sur un total de 10.000 tantièmes par bâtiment en affectant à chaque lot d'un même bâtiment une quote-part calculée par rapport à la valeur relative de chaque lot au niveau des tantièmes de participation aux charges communes générales.

Les dispositions du règlement de copropriété initial relatives aux charges à répartir au titre des charges communes spéciales par bâtiment s'appliquent donc aux :

- Bâtiments édifiés sur le lot 1 d'origine : 1A-1B-1C-1D-1E-1F
- Bâtiment 2 (Lot 2 inchangé)
- Bâtiments édifiés sur le lot 3 d'origine : 3- 3G
- Bâtiments édifiés sur le lot 4 d'origine : 4-4G
- Bâtiments 10A-10B
- Bâtiments 11A-11B

4. APPROBATION DE L'ETAT DESCRIPTIF MODIFICATIF DE DIVISION PAR LA COPROPRIETE

Le tableau de synthèse des nouvelles valeurs issues de ces calculs et le tableau modificatif de l'état descriptif de division, ainsi que le nouveau plan masse ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 18/07/2013.

Toutes ces délibérations sont aujourd'hui définitives, faute de recours dans le délai légal par les copropriétaires absents ou opposants, suivant attestation de non-contestation émise par le Syndic de la copropriété, la SAS IMMOVAC.

CECI EXPOSE, il est passé à la modification de l'état descriptif de division objet des présentes.

MODIFICATIF A L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

Aux termes de deux assemblées générales des copropriétaires en date des 30 Septembre 2011 et 18 Juillet 2013, statuant à la majorité de l'article 24 de la loi numéro 65-557 du 10 Juillet 1965, ont autorisé les modifications ci-après. Copie desdites assemblées certifiée conforme par le syndic sont demeurées annexées.

I – REUNION DE LOTS de l'ensemble immobilier sus-désigné, savoir :
(Situation intermédiaire)

1°) Réunion des lots n° 5 et 6 pour former le lot numéro 182 ;

2°) Réunion des lots n° 108, 109, 110 et 111 pour former le lot n° 270 ;

Lesdits lots appartenant à La Société dénommée **SOCIETE FINANCIERE DU SUD-OUEST**, Société à responsabilité limitée au capital de 7.500,00 EUR, dont le siège est à SORGES (24420), Lieudit Fontnovias, identifiée au SIREN sous le numéro 452737273 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PERIGUEUX pour les avoir acquit de la SARL POLE NAUTIQUE suivant acte reçu par Maître GRIMALDI Notaire à TALENCE (GIRONDE), le 28 janvier 2008, et dont une expédition a été publiée au service de la publicité foncière de BORDEAUX III, le 14 février 2008, volume 2008P, numéro 2332.

II - ANNULATION DE LOTS de l'ensemble immobilier sus-désigné, savoir :

1°) Annulation du lot n° 1, appartenant à La Société dénommée **CANTALAUD**, Société Civile Immobilière au capital de 1.000,00 € EUR, dont le siège est à LANTON (33138), Les Escoliers, identifiée au SIREN sous le numéro 508363025 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX,

Pour l'avoir acquit de La Société dénommée **SOCIETE FINANCIERE DU SUD-OUEST**, Société à responsabilité limitée au capital de 7.500,00 EUR, dont le siège est à SORGES (24420), Lieudit Fontnovias, identifiée au SIREN sous le numéro 452737273 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PERIGUEUX, suivant acte reçu par Maître DURON, Notaire à ARCACHON, le 16 Mars 2009, et dont une expédition a été publiée au service de la publicité foncière de BORDEAUX III le 30 Mars 2009, volume 2009P, numéro 3773 ;

Pour créer 53 nouveaux lots numérotés de 183 à 235, ci-après désignés :

LOT N°183 :

Dans le bâtiment 1A, un ensemble de locaux à usage d'activités représentant les **698/104.022èmes** des parties communes générales et les **717/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235.

LOT N°184 :

Dans le bâtiment 1A, un ensemble de locaux à usage d'activités représentant les **698/104.022èmes** des parties communes générales et les **997/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235.

LOT N°185 :

Dans le bâtiment 1A, un ensemble de locaux à usage d'activités représentant les **920/104.022èmes** des parties communes générales et les **1.865/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235.

LOT N°186 :

Dans le bâtiment 1B, un garage représentant les **152/104.022èmes** des parties communes générales et les **195/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235.

LOT N°187 :

Dans le bâtiment 1B, un garage représentant les **152/104.022èmes** des parties communes générales et les **195/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235.

LOT N°188 :

Dans le bâtiment 1B, un garage représentant les **152/104.022èmes** des parties communes générales et les **195/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235.

LOT N°189 :

Dans le bâtiment 1B, un garage représentant les **152/104.022èmes** des parties communes générales et les **195/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235.

LOT N°190 :

Dans le bâtiment 1B, un garage représentant les **152/104.022èmes** des parties communes générales et les **195/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235.

LOT N°191 :

Dans le bâtiment 1B, un garage représentant les **152/104.022èmes** des parties communes générales et les **195/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235.

LOT N°192 :

Dans le bâtiment 1B, un garage représentant les **152/104.022èmes** des parties communes générales et les **195/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235.

LOT N°193 :

Dans le bâtiment 1B, un garage représentant les **152/104.022èmes** des parties communes générales et les **195/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235, outre la jouissance exclusive d'une zone de stockage.

LOT N°194 :

Dans le bâtiment 1B, un garage représentant les **152/104.022èmes** des parties communes générales et les **195/96.307èmes** des charges communes

générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235.

LOT N°195 :

Dans le bâtiment 1B, un garage représentant les **152/104.022èmes** des parties communes générales et les **195/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235.

LOT N°196 :

Dans le bâtiment 1B, un garage représentant les **152/104.022èmes** des parties communes générales et les **195/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235.

LOT N°197 :

Dans le bâtiment 1B, un garage représentant les **152/104.022èmes** des parties communes générales et les **195/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235.

LOT N°198 :

Dans le bâtiment 1B, un garage représentant les **152/104.022èmes** des parties communes générales et les **195/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235.

LOT N°199 :

Dans le bâtiment 1B, un garage représentant les **152/104.022èmes** des parties communes générales et les **195/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235.

LOT N°200 :

Dans le bâtiment 1C, un garage représentant les **152/104.022èmes** des parties communes générales et les **195/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235.

et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235, outre la jouissance exclusive d'une zone de stockage.

LOT N°201 :

Dans le bâtiment 1C, un garage représentant les **152/104.022èmes** des parties communes générales et les **195/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235.

LOT N°202 :

Dans le bâtiment 1C, un garage représentant les **152/104.022èmes** des parties communes générales et les **195/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235.

LOT N°203 :

Dans le bâtiment 1C, un garage représentant les **152/104.022èmes** des parties communes générales et les **195/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235.

LOT N°204 :

Dans le bâtiment 1C, un garage représentant les **152/104.022èmes** des parties communes générales et les **195/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235.

LOT N°205 :

Dans le bâtiment 1C, un garage représentant les **152/104.022èmes** des parties communes générales et les **195/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235.

LOT N°206 :

Dans le bâtiment 1C, un garage représentant les **152/104.022èmes** des parties communes générales et les **195/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235.

LOT N°207 :

Dans le bâtiment 1C, un garage représentant les **152/104.022èmes** des parties communes générales et les **195/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235, outre la jouissance exclusive d'une zone de stockage.

LOT N°208 :

Dans le bâtiment 1C, un garage représentant les **152/104.022èmes** des parties communes générales et les **195/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235.

LOT N°209 :

Dans le bâtiment 1C, un garage représentant les **152/104.022èmes** des parties communes générales et les **195/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235.

LOT N°210 :

Dans le bâtiment 1C, un garage représentant les **152/104.022èmes** des parties communes générales et les **195/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235.

LOT N°211 :

Dans le bâtiment 1C, un garage représentant les **152/104.022èmes** des parties communes générales et les **195/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235.

LOT N°212 :

Dans le bâtiment 1C, un garage représentant les **152/104.022èmes** des parties communes générales et les **195/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235.

LOT N°213

Dans le bâtiment 1C, un garage représentant les **152/104.022èmes** des parties communes générales et les **195/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235

LOT N°214 :

Un bâtiment 1D à usage d'activité représentant les **1.865/104187èmes** des parties communes générales et les **1.916/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235, outre la jouissance exclusive d'une zone de stockage.

LOT N°215 :

Dans le bâtiment 1E, un local comprenant W.C et local technique représentant les **290/104.022èmes** des parties communes générales et les **306/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235.

LOT N°216 :

Dans le bâtiment 1E, un garage représentant les **186/104.022èmes** des parties communes générale et les **239/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235.

LOT N°217 :

Dans le bâtiment 1F, un garage représentant les **165/104.022èmes** des parties communes générales et les **212/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235.

LOT N°218 :

Dans le bâtiment 1F, un garage représentant les **165/104.022èmes** des parties communes générales et les **212/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235.

LOT N°219 :

Dans le bâtiment 1F, un garage représentant les **165/104.022èmes** des parties communes générales et les **212/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235.

LOT N°220 :

Dans le bâtiment 1F, un garage représentant les **165/104.022èmes** des parties communes générales et les **212/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235.

LOT N°221 :

Dans le bâtiment 1F, un garage représentant les **165/104.022èmes** des parties communes générales et les **212/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235.

LOT N°222 :

Dans le bâtiment 1F, un garage représentant les **165/104.022èmes** des parties communes générales et les **212/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235.

LOT N°223 :

Un parking extérieur représentant les **16/104.022èmes** des parties communes générales et les **16/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la

jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235.

LOT N°224 :
Un parking extérieur représentant les **16/104.022èmes** des parties communes générales et les **16/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235.

LOT N°225 :
Un parking extérieur représentant les **16/104.022èmes** des parties communes générales et les **16/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235.

LOT N°226 :
Un parking extérieur représentant les **16/104.022èmes** des parties communes générales et les **16/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235.

LOT N°227 :
Un parking extérieur représentant les **16/104.022èmes** des parties communes générales et les **16/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235.

LOT N°228 :
Un parking extérieur représentant les **16/104.022èmes** des parties communes générales et les **16/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235.

LOT N°229 :
Un parking extérieur représentant les **16/104.022èmes** des parties communes générales et les **16/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235.

LOT N°230 :
Un parking extérieur représentant les **16/104.022èmes** des parties communes générales et les **16/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235.

LOT N°231 :
Un parking extérieur représentant les **16/104.022èmes** des parties communes générales et les **16/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235.

LOT N°232 :
Un parking extérieur représentant les **16/104.022èmes** des parties communes générales et les **16/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235.

LOT N°233 :
Un parking extérieur représentant les **16/104.022èmes** des parties communes générales et les **16/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la

jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235.

LOT N°234 :
Un parking extérieur représentant les **16/104.022èmes** des parties communes générales et les **16/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235.

LOT N°235 :
Un parking extérieur représentant les **16/104.022èmes** des parties communes générales et les **16/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 183 à 235.

Lesdits lots numéros 183 à 235 restant appartenir à La Société dénommée CANTALAUD,

2°) Annulation du lot numéro 3 appartenant à La Société dénommée **DIAROBOX**, Société Civile Immobilière au capital de 20.000,00 EUR, dont le siège est à LANTON (33138), 26 Avenue Claude Debussy, identifiée au SIREN sous le numéro 510810401 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX,

Pour l'avoir acquit de La Société dénommée **SOCIETE FINANCIERE DU SUD-OUEST**, Société à responsabilité limitée au capital de 7.500,00 EUR, dont le siège est à SORGES (24420), Lieudit Fontnovias, identifiée au SIREN sous le numéro 452737273 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PERIGUEUX, suivant acte reçu par Maître DURON, Notaire à ARCACHON, le 1er Avril 2009, et dont une expédition a été publiée au service de la publicité foncière de BORDEAUX III le 4 Mai 2009, volume 2009P, numéro 5071.

Pour créer 7 nouveaux lots numérotés de 301 à 307, ci-après désignés :

LOT N°301 :
Dans le bâtiment 3, un bâtiment à usage d'activités représentant les **794/104.022èmes** des parties communes générales et les **816/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 300 à 307.

LOT N°302 :
Dans le bâtiment 3G , un garage représentant les **187/104.022èmes** des parties communes générales et les **241/96.307èmes** des charges communes générales et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 300 à 307.

LOT N°303 :
Dans le bâtiment 3G , un garage représentant les **366/104.022èmes** des parties communes générales et les **241/96.307èmes** des charges communes générales et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 300 à 307.

LOT N°304 :
Dans le bâtiment 3G , un garage représentant les **366/104.022èmes** des parties communes générales et les **241/96.307èmes** des charges communes générales et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 300 à 307.

LOT N°305 :
Dans le bâtiment 3G , un garage représentant les **366/104.022èmes** des parties communes générales et les **241/96.307èmes** des charges communes

générales et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 300 à 307.

LOT N°306:

Dans le bâtiment 3G , un garage représentant les **366/104.022èmes** des parties communes générales et les **241/96.307èmes** des charges communes générales et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 300 à 307.

LOT N°307 :

Dans le bâtiment 3G , un garage représentant les **366/104.022èmes** des parties communes générales et les **241/96.307èmes** des charges communes générales et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 300 à 307.

Lesdits lots numéros 301 à 307 restant appartenir à La Société dénommée DIAROBOX,

3°) Annulation du lot numéro 4 appartenant à La Société dénommée **JIM IMMO**, société civil au capital de 1.000 EUR, dont le siège est à LANTON (33138), 21 bis Route de la Sablière, identifiée au SIREN sous le numéro 509034690 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX,

Pour l'avoir acquit de La Société dénommée **SOCIETE FINANCIERE DU SUD-OUEST**, Société à responsabilité limitée au capital de 7.500,00 EUR, dont le siège est à SORGES (24420), Lieudit Fontnovias, identifiée au SIREN sous le numéro 452737273 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PERIGUEUX, suivant acte reçu par Maître DURON, Notaire à ARCACHON, le 3 Mars 2009, et dont une expédition a été publiée au service de la publicité foncière de BORDEAUX III le 6 Avril 2009, volume 2009P, numéro 4049.

Pour créer 11 nouveaux lots numérotés de 236 à 245 et 310, ci-après désignés :

LOT N°236 :

Dans le bâtiment 4 , un bâtiment à usage d'activités représentant les **1.694/104.022èmes** des parties communes générales et les **1.838/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 236 à 245, et 310.

LOT N°237 :

Dans le bâtiment 4G, un garage représentant les **168/104.022èmes** des parties communes générales et les **215/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 236 à 245, et 310.

LOT N°238 :

Dans le bâtiment 4G, un garage représentant les **168/1041.87èmes** des parties communes générales et les **215/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 236 à 245, et 310.

LOT N°239 :

Dans le bâtiment 4G, un garage représentant les **168/104.022èmes** des parties communes générales et les **215/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 236 à 245, et 310.

LOT N°240 :

Dans le bâtiment 4G, un garage représentant les **168/104.022èmes** des parties communes générales et les **215/96.307èmes** des charges communes

générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 236 à 245, et 310.

LOT N°241 :

Dans le bâtiment 4G, un garage représentant les **168/104.022èmes** des parties communes générales et les **215/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 236 à 245, et 310.

LOT N°242 :

Un parking extérieur représentant les **16/104.022èmes** des parties communes générales et les **16/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 236 à 245, et 310.

LOT N°243 :

Un parking extérieur représentant les **16/104.022èmes** des parties communes générales et les **16/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 236 à 245, et 310.

LOT N°244 :

Un parking extérieur représentant les **16/104.022èmes** des parties communes générales et les **16/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 236 à 245, et 310.

LOT N°245 :

Un parking extérieur représentant les **16/104.022èmes** des parties communes générales et les **16/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 236 à 245, et 310.

LOT N°310 :

Dans le bâtiment 4, un garage représentant les **168/104.022èmes** des parties communes générales et les **215/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 236 à 245, et 310.

Lesdits lots numéros 236 à 241 et 310 restant appartenir à La Société dénommée JIM IMMO.

4°) Annulation du lot numéro 182 issu de la réunion des lots numéros 5 et 6 pour créer 24 nouveaux lots numérotés de 246 à 269, ci-après désignés :

LOT N°246 :

Dans le bâtiment 5, un garage représentant les **475/104.022èmes** des parties communes générales et les **197/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 246 à 269.

LOT N°247 :

Dans le bâtiment 5, un garage représentant les **475/104.022èmes** des parties communes générales et les **197/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 246 à 269.

LOT N°248 :

Dans le bâtiment 5, un garage représentant les **475/104.022èmes** des parties communes générales et les **197/96.307èmes** des charges communes générales, et le

droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 246 à 269.

LOT N°249 :

Dans le bâtiment 5, un garage représentant les **475/104.022èmes** des parties communes générales et les **197/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 246 à 269.

LOT N°250 :

Dans le bâtiment 5, un garage représentant les **475/104.022èmes** des parties communes générales et les **197/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 246 à 269.

LOT N°251 :

Dans le bâtiment 5, un garage représentant les **475/104.022èmes** des parties communes générales et les **197/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 246 à 269.

LOT N°252 :

Dans le bâtiment 5, un garage représentant les **475/104.022èmes** des parties communes générales et les **197/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 246 à 269.

LOT N°253 :

Dans le bâtiment 5, un garage représentant les **475/104.022èmes** des parties communes générales et les **197/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 246 à 269.

LOT N°254 :

Dans le bâtiment 5, un garage représentant les **475/104.022èmes** des parties communes générales et les **197/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 246 à 269.

LOT N°255 :

Dans le bâtiment 5, un garage représentant les **475/104187èmes** des parties communes générales et les **197/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 246 à 269.

LOT N°256 :

Dans le bâtiment 5, un garage représentant les **475/104.022èmes** des parties communes générales et les **197/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 246 à 269.

LOT N°257 :

Dans le bâtiment 5, un garage représentant les **475/104.022èmes** des parties communes générales et les **197/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 246 à 269.

LOT N°258 :

Dans le bâtiment 5, un garage représentant les **341/104.022èmes** des parties communes générales et les **141/96.307èmes** des charges communes générales, et le

droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 246 à 269.

LOT N°259 :

Dans le bâtiment 5, un garage représentant les **341/1041.87èmes** des parties communes générales et les **141/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 246 à 269.

LOT N°260 :

Dans le bâtiment 5, un garage représentant les **341/104.022èmes** des parties communes générales et les **141/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 246 à 269.

LOT N°261 :

Dans le bâtiment 5, un garage représentant les **341/104.022èmes** des parties communes générales et les **141/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 246 à 269.

LOT N°262 :

Dans le bâtiment 5, un garage représentant les **341/104.022èmes** des parties communes générales et les **141/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 246 à 269.

LOT N°263 :

Dans le bâtiment 5, un garage représentant les **341/104.022èmes** des parties communes générales et les **141/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 246 à 269.

LOT N°264 :

Dans le bâtiment 5, un garage représentant les **341/104.022èmes** des parties communes générales et les **141/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 246 à 269.

LOT N°265 :

Dans le bâtiment 5, un garage représentant les **341/104.022èmes** des parties communes générales et les **141/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 246 à 269.

LOT N°266 :

Dans le bâtiment 5, un garage représentant les **341/104.022èmes** des parties communes générales et les **141/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 246 à 269.

LOT N°267

Dans le bâtiment 5, un garage représentant les **341/104.022èmes** des parties communes générales et les **141/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour, en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 246 à 269.

LOT N°268 :

Dans le bâtiment 5, un garage représentant les **341/104.022èmes** des parties communes générales et les **141/96.307èmes** des charges communes générales, et le

droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 246 à 269.

LOT N°269 :

Dans le bâtiment 5, un garage représentant les **341/104.022èmes** des parties communes générales et les **141/96.307èmes** des charges communes générales, et le droit à la jouissance privative et exclusive de la cour en nature de passage et espaces verts attaché aux lots 246 à 269.

Lesdits lots numéros 246 à 269 restant appartenir à La Société dénommée SOCIETE FINANCIERE DU SUD-OUEST,

5°) Annulation du lot numéro 270 issu de la réunion des lots 108, 109, 110 et 111 pour créer 30 nouveaux lots numérotés de 271 à 300, ci-après désignés :

LOT N°271 :

Dans le bâtiment 11 A, un garage représentant les **513/104.022èmes** des parties communes générales et les **198/96.307èmes** des charges communes générales.

LOT N°272 :

Dans le bâtiment 11 A, un garage représentant les **513/104.022èmes** des parties communes générales et les **198/96.307èmes** des charges communes générales.

LOT N°273 :

Dans le bâtiment 11 A, un garage représentant les **513/104.022èmes** des parties communes générales et les **198/96.307èmes** des charges communes générales.

LOT N°274 :

Dans le bâtiment 11 A, un garage représentant les **513/1041.87èmes** des parties communes générales et les **198/96.307èmes** des charges communes générales.

LOT N°275 :

Dans le bâtiment 11 A, un garage représentant les **513/104.022èmes** des parties communes générales et les **198/96.307èmes** des charges communes générales.

LOT N°276 :

Dans le bâtiment 11 A, un garage représentant les **513/104.022èmes** des parties communes générales et les **198/96.307èmes** des charges communes générales.

LOT N°277 :

Dans le bâtiment 11 A, un garage représentant les **513/104.022èmes** des parties communes générales et les **198/96.307èmes** des charges communes générales.

LOT N°278 :

Dans le bâtiment 11 A, un garage représentant les **513/104.022èmes** des parties communes générales et les **198/96.307èmes** des charges communes générales.

LOT N°279 :

Dans le bâtiment 11 A, un garage représentant les **513/104.022èmes** des parties communes générales et les **198/96.307èmes** des charges communes générales.

LOT N°280 :
Dans le bâtiment 11 A, un garage représentant les **513/104.022èmes** des parties communes générales et les **198/96.307èmes** des charges communes générales.

LOT N°281 :
Dans le bâtiment 11 A, un garage représentant les **513/104.022èmes** des parties communes générales et les **198/96.307èmes** des charges communes générales.

LOT N°282 :
Dans le bâtiment 11 A, un garage représentant les **513/104.022èmes** des parties communes générales et les **198/96.307èmes** des charges communes générales.

LOT N°283 :
Dans le bâtiment 11 A, un garage représentant les **513/104.022èmes** des parties communes générales et les **198/96.307èmes** des charges communes générales.

LOT N°284 :
Dans le bâtiment 11 A, un garage représentant les **513/104.022èmes** des parties communes générales et les **198/96.307èmes** des charges communes générales.

LOT N°285 :
Dans le bâtiment 11 A, un garage représentant les **513/104.022èmes** des parties communes générales et les **198/96.307èmes** des charges communes générales.

LOT N°286 :
Dans le bâtiment 11 A, un garage représentant les **513/104.022èmes** des parties communes générales et les **198/96.307èmes** des charges communes générales.

LOT N°287 :
Dans le bâtiment 11 A, un garage représentant les **513/104.022èmes** des parties communes générales et les **198/96.307èmes** des charges communes générales.

LOT N°288 :
Dans le bâtiment 11 A, un garage représentant les **513/104.022èmes** des parties communes générales et les **198/96.307èmes** des charges communes générales.

LOT N°289 :
Dans le bâtiment 11 A, un garage représentant les **513/104.022èmes** des parties communes générales et les **198/96.307èmes** des charges communes générales.

LOT N°290 :
Dans le bâtiment 11 A, un garage représentant les **513/104.022èmes** des parties communes générales et les **198/96.307èmes** des charges communes générales.

LOT N°291 :
Dans le bâtiment 11B, un garage représentant les **366/104.022èmes** des parties communes générales et les **142/96.307èmes** des charges communes générales.

LOT N°292 :
Dans le bâtiment 11B, un garage représentant les **366/104.022èmes** des parties communes générales et les **142/96.307èmes** des charges communes générales.

LOT N°293 :
Dans le bâtiment 11B, un garage représentant les **366/104.022èmes** des parties communes générales et les **142/96.307èmes** des charges communes générales.

LOT N°294 :
Dans le bâtiment 11B, un garage représentant les **366/104.022èmes** des parties communes générales et les **142/96.307èmes** des charges communes générales.

LOT N°295:
Dans le bâtiment 11B, un garage représentant les **366/104.022èmes** des parties communes générales et les **142/96.307èmes** des charges communes générales.

LOT N°296 :
Dans le bâtiment 11B, un garage représentant les **366/104.022èmes** des parties communes générales et les **142/96.307èmes** des charges communes générales.

LOT N°297 :
Dans le bâtiment 11B, un garage représentant les **366/104.022èmes** des parties communes générales et les **142/96.307èmes** des charges communes générales.

LOT N°298 :
Dans le bâtiment 11B, un garage représentant les **366/104.022èmes** des parties communes générales et les **142/96.307èmes** des charges communes générales.

LOT N°299 :
Dans le bâtiment 11B, un garage représentant les **366/104.022èmes** des parties communes générales et les **142/96.307èmes** des charges communes générales.

LOT N°300:
Dans le bâtiment 11B, un garage représentant les **366/104.022èmes** des parties communes générales et les **142/96.307èmes** des charges communes générales.

Lesdits lots numéros 271 à 300 restant appartenir à La Société dénommée SOCIETE FINANCIERE DU SUD-OUEST,

III - CREATION DE LOTS PAR PRELEVEMENT SUR LES PARTIES COMMUNES

Les copropriétaires entendant créer, par prélèvement sur les parties communes, deux lots à usage de parking portant les numéros 308 et 309, désignés de la manière suivante :

LOT N°308:
Un parking extérieur représentant les **16/104.022èmes** des parties communes générales et les **16/96.307èmes** des charges communes générales

LOT N°309 :
Un parking extérieur représentant les **16/104.022èmes** des parties communes générales et les **16/96.307èmes** des charges communes générales

Par suite des modifications relatées ci-dessus, la quote-part des parties communes générales afférentes à chacun des lots anciens et nouveau est désormais exprimée en 104.022èmes au lieu de 100.000èmes.

NOUVEL ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

Le nouvel état descriptif est résumé dans le tableau récapitulatif établi ci-après conformément à l'article 71 du décret n° 55-1350 du 14 Octobre 1955, modifié par le décret n° 59-89 du 7 Janvier 1959, pris pour l'application du décret n° 55-22 du 4 Janvier 1955, portant réforme de la publicité foncière.

TABLEAU RECAPITULATIF

N° de Lot	Bât	Etage	Nature	Quote-part de copropriété	Tantièmes Charges Générales	
				Nouvelles Valeurs		
1	1					Supprimé pour former les lots 183 à 235
2	2	RDC	droit à construire bâtiment à usage d'activés	3555	2745	
3						Supprimé pour former les lots 301 à 307
4						Supprimé pour former les lots 236 à 245 et 310
5						Réuni au lot 6 Pour former le Lot 182
6						Réuni au lot 5 Pour former le Lot 182
7	7	RDC	Bâtiment à usage d'activité	3528	2678	
8	8A	RDC	Garage G44	155	199	
9	8A	RDC	Garage G45	155	199	
10	8A	RDC	Garage G46	155	199	
11	8A	RDC	Garage G47	155	199	
12	8A	RDC	Garage G48	155	199	

13	8A	RDC	Garage G49	155	199	
14	8A	RDC	Garage G50	155	199	
15	8A	RDC	Garage G51	155	199	
16	8A	RDC	Garage G52	155	199	
17	8A	RDC	Garage G53	155	199	
18	8A	RDC	Garage G54	155	199	
19	8A	RDC	Garage G55	155	199	
20	8A	RDC	Garage G56	155	199	
21	8A	RDC	Garage G57	155	199	
22	8A	RDC	Garage G58	155	199	
23	8A	RDC	Garage G59	155	199	
24	8A	RDC	Garage G60	155	199	
25	8A	RDC	Garage G61	155	199	
26	8A	RDC	Garage G62	155	199	
27	8A	RDC	Garage G63	155	199	
28	8B	RDC	Garage G64	155	199	
29	8B	RDC	Garage G65	155	199	
30	8B	RDC	Garage G66	155	199	
31	8B	RDC	Garage G67	155	199	
32	8B	RDC	Garage G68	155	199	
33	8B	RDC	Garage G69	155	199	
34	8B	RDC	Garage G70	155	199	
35	8B	RDC	Garage G71	155	199	
36	8B	RDC	Garage G72	155	199	
37	8B	RDC	Garage G73	155	199	
38	8B	RDC	Garage G74	155	199	
39	8B	RDC	Garage G75	155	199	
40	8B	RDC	Garage G76	155	199	
41	8B	RDC	Garage G77	155	199	
42	8B	RDC	Garage G78	155	199	
43	8B	RDC	Garage G79	155	199	
44	8B	RDC	Garage G80	155	199	
45	8B	RDC	Garage G81	155	199	
46	8B	RDC	Garage G82	155	199	
47	8B	RDC	Garage G83	155	199	
48	9	RDC	Garage G1	155	199	
49	**9**	**RDC**	**Garage G2**	155	199	
50	**9**	**RDC**	**Garage G3**	155	199	
51	**9**	**RDC**	**Garage G4**	155	199	
52	9	RDC	Garage G5	155	199	
53	9	RDC	Garage G6	155	199	
54	9	RDC	Garage G7	155	199	
55	9	RDC	Garage G8	155	199	
56	9	RDC	Garage G9	155	199	
57	9	RDC	Garage G10	155	199	
58	9	RDC	Garage G11	155	199	
59	9	RDC	Garage G12	155	199	
60	9	RDC	Garage G13	155	199	
61	9	RDC	Garage G14	155	199	
62	9	RDC	Garage G15	155	199	
63	9	RDC	Garage G16	155	199	

64	9	RDC	Garage G17	**155**	**199**	
65	9	RDC	Garage G18	**155**	**199**	
66	9	RDC	Garage G19	**155**	**199**	
67	9	RDC	Garage G20	**155**	**199**	
68	9	RDC	Garage G21	**155**	**199**	
69	9	RDC	Garage G22	**155**	**199**	
70	9	RDC	Garage G23	**155**	**199**	
71	9	RDC	Garage G24	**155**	**199**	
72	9	RDC	Garage G25	**155**	**199**	
73	9	RDC	Garage G26	**155**	**199**	
74	9	RDC	Garage G27	**155**	**199**	
75	9	RDC	Garage G28	**155**	**199**	
76	9	RDC	Garage G29	**155**	**199**	
77	9	RDC	Garage G30	**155**	**199**	
78	9	RDC	Garage G31	**155**	**199**	
79	9	RDC	Garage G32	**155**	**199**	
80	9	RDC	Garage G33	**155**	**199**	
81	9	RDC	Garage G34	**155**	**199**	
82	9	RDC	Garage G35	**155**	**199**	
83	9	RDC	Garage G36	**155**	**199**	
84	9	RDC	Garage G37	**155**	**199**	
85	9	RDC	Garage G38	**155**	**199**	
86	9	RDC	Garage G39	**155**	**199**	
87	9	RDC	Garage G40	**155**	**199**	
88	9	RDC	Garage G41	**155**	**199**	
89	9	RDC	Garage G42	**155**	**199**	
90	9	RDC	Garage G43	**155**	**199**	
91	10A	RDC	Locaux à usage activités B1A	**1463**	**1503**	
92	10A	RDC/ Etage	Appartement B1B	**1261**	**1296**	
93	10A	RDC	Locaux à usage d'activités B2	**2597**	**2668**	
94	10A	RDC	Locaux à usage d'activités B3	**2597**	**2668**	
95	10A	RDC	Locaux à usage d'activités B4	**2597**	**2668**	
96	10A	RDC	Locaux à usage d'activités B5	**1832**	**1882**	
97	10A	RDC	Locaux à usage d'activités B6	**2433**	**2499**	
98	10A	RDC	Locaux à usage d'activités B7	**4985**	**5122**	
99	10A	RDC	Locaux à usage d'activités B8	**3270**	**3360**	
100	10A	Ext.	Aire de lavage entifiée B9bis	**275**	**282**	
101	10B	RDC	Locaux à usage d'activités B9	**2597**	**2668**	
102	10B	RDC	Locaux à usage activités B10	**3480**	**3575**	
103	10B	RDC	Locaux à usage activités B11	**3480**	**3575**	

104	10B	RDC	Locaux à usage d'activités B12	2597	2668	
105	10B	RDC	Locaux à usage d'activités B13	2597	2668	
106	10B	RDC	Locaux à usage d'activités B14	2597	2668	
107	10B	RDC	Locaux à usage d'activités B15	3480	3575	
108						Réuni aux lots 109, 110 et 111 Pour former Le lot 270
109						Réuni aux lots 108, 110 et 111 Pour former Le lot 270
110						Réuni aux lots 108, 109 et 111 Pour former Le lot 270
111						Réuni aux lots 108, 109 et 110 Pour former Le lot 270
112	Pk	Ext.	Parking 1	16	16	
113	Pk	Ext.	Parking 2	16	16	
114	Pk	Ext.	Parking 3	16	16	
115	Pk	Ext.	Parking 4	16	16	
116	Pk	Ext.	Parking 5	16	16	
117	Pk	Ext.	Parking 6	16	16	
118	Pk	Ext.	Parking 7	16	16	
119	Pk	Ext.	Parking 8	16	16	
120	Pk	Ext.	Parking 9	16	16	
121	Pk	Ext.	Parking 10	16	16	
122	Pk	Ext.	Parking 11	16	16	
123	Pk	Ext.	Parking 12	16	16	
124	Pk	Ext.	Parking 13	16	16	
125	Pk	Ext.	Parking 14	16	16	
126	Pk	Ext.	Parking 15	16	16	
127	Pk	Ext.	Parking 16	16	16	
128	Pk	Ext.	Parking 17	16	16	
129	Pk	Ext.	Parking 18	16	16	
130	Pk	Ext.	Parking 19	16	16	
131	Pk	Ext.	Parking 20	16	16	
132	Pk	Ext.	Parking 21	16	16	
133	Pk	Ext.	Parking 22	16	16	
134	Pk	Ext.	Parking 23	16	16	
135	Pk	Ext.	Parking 24	16	16	
136	Pk	Ext.	Parking 25	16	16	

137	Pk	Ext.	Parking26	16	16	
138	Pk	Ext.	Parking 27	16	16	
139	Pk	Ext.	Parking 28	16	16	
140	Pk	Ext.	Parking 29	16	16	
141	Pk	Ext.	Parking 30	16	16	
142	Pk	Ext.	Parking 31	16	16	
143	Pk	Ext.	Parking 32	16	16	
144	Pk	Ext.	Parking 33	16	16	
145	Pk	Ext.	Parking 34	16	16	
146	Pk	Ext.	Parking 35	16	16	
147	Pk	Ext.	Parking 36	16	16	
148	Pk	Ext.	Parking 37	16	16	
149	Pk	Ext.	Parking 38	16	16	
150	Pk	Ext.	Parking 39	16	16	
151	Pk	Ext.	Parking 40	16	16	
152	Pk	Ext.	Parking 41	16	16	
153	Pk	Ext.	Parking 42	16	16	
154	Pk	Ext.	Parking 43	16	16	
155	Pk	Ext.	Parking 44	16	16	
156	Pk	Ext.	Parking 45	16	16	
157	Pk	Ext.	Parking 46	16	16	
158	Pk	Ext.	Parking 47	16	16	
159	Pk	Ext.	Parking 48	16	16	
160	Pk	Ext.	Parking 49	16	16	
161	Pk	Ext.	Parking 50	16	16	
162	Pk	Ext.	Parking 51	16	16	
163	Pk	Ext.	Parking 52	16	16	
164	Pk	Ext.	Parking 53	16	16	
165	Pk	Ext.	Parking 54	16	16	
166	Pk	Ext.	Parking 55	16	16	
167	Pk	Ext.	Parking 56	16	16	
168	Pk	Ext.	Parking 57	16	16	
169	Pk	Ext.	Parking 58	16	16	
170	Pk	Ext.	Parking 59	16	16	
171	Pk	Ext.	Parking 60	16	16	
172	Pk	Ext.	Parking 61	16	16	
173	Pk	Ext.	Parking 62	16	16	
174	Pk	Ext.	Parking 63	16	16	
175	Pk	Ext.	Parking 64	16	16	
176	Pk	Ext.	Parking 65	16	16	
177	Pk	Ext.	Parking 66	16	16	
178	Pk	Ext.	Parking 67	16	16	
179	Pk	Ext.	Parking 68	16	16	
180	Pk	Ext.	Parking 69	16	16	
181	Pk	Ext.	Parking 70	16	16	
182						**Supprimé pour former les lots 246 à 269**
183	1A	RDC	Bureaux	**698**	**717**	**Issu du lot 1**
184	1A	RDC	Bureaux	**978**	**997**	"

185	1A	R+1	Bureaux	920	1865	"
186	1B	RDC	Garage B20-01	152	195	"
187	1B	RDC	Garage B20-02	152	195	"
188	1B	RDC	Garage B20-03	152	195	"
189	1B	RDC	Garage B20-04	152	195	"
190	1B	RDC	Garage B20-05	152	195	"
191	1B	RDC	Garage B20-06	152	195	"
192	1B	RDC	Garage B20-07	152	195	"
193	1B	RDC	Garage B20-08	152	195	"
194	1B	RDC	Garage B20-09	152	195	"
195	1B	RDC	Garage B20-10	152	195	"
196	1B	RDC	Garage B20-11	152	195	"
197	1B	RDC	Garage B20-12	152	195	"
198	1B	RDC	Garage B20-13	152	195	"
199	1B	RDC	Garage B20-14	152	195	"
200	1C	RDC	Garage B20-15	152	195	"
201	1C	RDC	Garage B20-16	152	195	"
202	1C	RDC	Garage B20-17	152	195	"
203	1C	RDC	Garage B20-18	152	195	"
204	1C	RDC	Garage B20-19	152	195	"
205	1C	RDC	Garage B20-20	152	195	"
206	1C	RDC	Garage B20-21	152	195	"
207	1C	RDC	Garage B20-22	152	195	"
208	1C	RDC	Garage B20-23	152	195	"
209	1C	RDC	Garage B20-24	152	195	"
210	1C	RDC	Garage B20-25	152	195	"
211	1C	RDC	Garage B20-26	152	195	"
212	1C	RDC	Garage B20-27	152	195	"
213	1C	RDC	Garage B20-28	152	195	"
214	1D	RDC	Bâtiment d'activité B29	1865	1916	"
215	1E	RDC	WC et Local technique	290	306	"
216	1E	RDC	Garage B20-29	186	239	"
217	1F	RDC	Garage B20-30	165	212	"
218	1F	RDC	Garage B20-31	165	212	"
219	1F	RDC	Garage B20-32	165	212	"
220	1F	RDC	Garage B20-33	165	212	"
221	1F	RDC	Garage B20-33	165	212	"
222	1F	RDC	Garage B20-34	165	212	"
223	Pk	Ext.	Parking 71	16	16	"
224	Pk	Ext.	Parking 72	16	16	"
225	Pk	Ext.	Parking 73	16	16	"
226	Pk	Ext.	Parking 74	16	16	"

227	Pk	Ext.	Parking 75	16	16	"
228	Pk	Ext.	Parking 76	16	16	"
229	Pk	Ext.	Parking 77	16	16	"
230	Pk	Ext.	Parking 78	16	16	"
231	Pk	Ext.	Parking 79	16	16	"
232	Pk	Ext.	Parking 80	16	16	"
233	Pk	Ext.	Parking 81	16	16	"
234	Pk	Ext.	Parking 82	16	16	"
235	Pk	Ext.	Parking 83	16	16	"
236	4	RDC	Bâtiment d'activité	1694	1838	Issu du lot 4
237	4G	RDC	Garage 4G- 1	168	215	"
238	4G	RDC	Garage 4G- 2	168	215	"
239	4G	RDC	Garage 4G-3	168	215	"
240	4G	RDC	Garage 4G-4	168	215	"
241	4G	RDC	Garage 4G-5	168	215	"
242	Pk	Pk	Parking 4-1	16	16	"
243	Pk	Pk	Parking 4-2	16	16	"
244	Pk	Pk	Parking 4-3	16	16	"
245	Pk	Pk	Parking 4-4	16	16	"
246	5G	RDC	Garage 5G-1	475	197	Issu du lot 182
247	5G	RDC	Garage 5G-2	475	197	"
248	5G	RDC	Garage 5G-3	475	197	"
249	5G	RDC	Garage 5G-4	475	197	"
250	5G	RDC	Garage 5G-5	475	197	"
251	5G	RDC	Garage 5G-6	475	197	"
252	5G	RDC	Garage 5G-7	475	197	"
253	5G	RDC	Garage 5G-8	475	197	"
254	5G	RDC	Garage 5G-9	475	197	"
255	5G	RDC	Garage 5G-10	475	197	"
256	5G	RDC	Garage 5G-11	475	197	"
257	5G	RDC	Garage 5G-12	475	197	"
258	5G	RDC	Garage 5G-13	341	141	"
259	5G	RDC	Garage 5G-14	341	141	"
260	5G	RDC	Garage 5G-15	341	141	"
261	5G	RDC	Garage 5G-16	341	141	"
262	5G	RDC	Garage 5G-17	341	141	"
263	5G	RDC	Garage 5G-18	341	141	"
264	5G	RDC	Garage 5G-19	341	141	"
265	5G	RDC	Garage 5G-20	341	141	"
266	5G	RDC	Garage 5G-21	341	141	"
267	5G	RDC	Garage 5G-22	341	141	"
268	5G	RDC	Garage 5G-23	341	141	"
269	5G	RDC	Garage 5G-24	340	141	"

270						Supprimé Pour former Les lots 271 à 300
271	11A	RDC	Garage G108	513	198	Issu du lot 270
272	11A	RDC	Garage G109	513	198	"
273	11A	RDC	Garage G110	513	198	"
274	11A	RDC	Garage G111	513	198	"
275	11A	RDC	Garage G112	513	198	"
276	11A	RDC	Garage G113	513	198	"
277	11A	RDC	Garage G114	513	198	"
278	11A	RDC	Garage G115	513	198	"
279	11A	RDC	Garage G116	513	198	"
280	11A	RDC	Garage G117	513	198	"
281	11A	RDC	Garage G118	513	198	"
282	11A	RDC	Garage G119	513	198	"
283	11A	RDC	Garage G120	513	198	"
284	11A	RDC	Garage G121	513	198	"
285	11A	RDC	Garage G122	513	198	"
286	11A	RDC	Garage G123	513	198	"
287	11A	RDC	Garage G124	513	198	"
288	11A	RDC	Garage G125	513	198	"
289	11A	RDC	Garage G126	513	198	"
290	11A	RDC	Garage G127	513	198	"
291	11B	RDC	Garage G128	366	142	"
292	11B	RDC	Garage G129	366	142	"
293	11B	RDC	Garage G130	366	142	"
294	11B	RDC	Garage G131	366	142	"
295	11B	RDC	Garage G132	366	142	"
296	11B	RDC	Garage G133	366	142	"
297	11B	RDC	Garage G134	366	142	"
298	11B	RDC	Garage G135	366	142	"
299	11B	RDC	Garage G136	366	142	"
300	11B	RDC	Garage G137	366	142	"
301	3	RDC	Bâtiment à usage d'activité	794	816	Issu du lot 3
302	3G	RDC	Garage G3-1	187	241	"
303	3G	RDC	Garage G3-2	187	241	"
304	3G	RDC	Garage G36 3	187	241	"
305	3G	RDC	Garage G3-4	187	241	"
306	3G	RDC	Garage G3-5	187	241	"
307	3G	RDC	Garage G3-6	187	241	"
308	Pk	Ext	Parking	16	16	Issu des Parties communes

309	Pk	Ext	Parking	16	16	Issu des Parties communes
310	4G	RDC	Garage G4-6	168	215	Issu du lot 4
TOTAUX GENERAUX				104022	96307	

DOMICILE

Domicile est élu de plein droit au lieu de résidence du requérant.

PUBLICITE FONCIERE - POUVOIRS

Le présent acte sera publié au service de la publicité foncière de BORDEAUX III, conformément à la loi du 10 Juillet 1965 et aux dispositions légales relatives à la publicité foncière.

Pour l'accomplissement des formalités de publicité foncière, pouvoir est donné à tout clerc habilité et assermenté de la Société Civile Professionnelle dénommée en tête des présentes , à l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires ou rectificatifs pour mettre le présent acte en concordance avec les documents hypothécaires, cadastraux ou d'état civil.

SIGNIFICATION

Le présent acte sera signifié au syndic.

FRAIS

Les frais des présentes sont supportés par la société SOFINSO.

MENTION LEGALE D'INFORMATION

Conformément à l'article 32 de la loi n°78-17 «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, l'office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes. A cette fin, l'Office est amené à enregistrer des données concernant les parties et à les transmettre à certaines administrations, notamment auprès du service de la publicité foncière compétent et à des fins comptables et fiscales. Pour les seuls actes relatifs aux mutations immobilières, certaines données sur le bien et son prix, sauf opposition de la part d'une partie auprès de l'Office, seront transcrites dans une base de données immobilières à des fins statistiques.

Chaque partie peut exercer ses droits d'accès et de rectification aux données la concernant auprès de l'Office Notarial : Etude de Maîtres Frédéric DUCOURAU, Jérôme DURON, Philippe LABACHE, Pierre LANDAIS et Alexandre MOREAU-LESPINARD, notaires associés à ARCACHON (Gironde),169, Boulevard de la Plage . Téléphone : 05.56.03.90.00 Télécopie : 05.56.82.70.15 Courriel :.

MENTION LEGALE D'INFORMATION

Conformément à l'article 32 de la loi n°78-17 «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, l'office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes. A cette fin, l'Office est amené à enregistrer des données concernant les parties et à les transmettre à certaines administrations, notamment auprès du service de la publicité foncière compétent et à des fins comptables et fiscales. Pour les seuls actes relatifs aux mutations immobilières, certaines données sur le bien et son prix, sauf opposition de la part d'une partie auprès de l'Office, seront transcrites dans une base de données immobilières à des fins statistiques.

Chaque partie peut exercer ses droits d'accès et de rectification aux données la concernant auprès de l'ADSN : service Correspondant à la Protection des Données, 95 avenue des Logissons 13107 VENELLES cpd-adsn@notaires.fr, 0820.845.988.

FORMALISME LIE AUX ANNEXES

Les annexes, s'il en existe, font partie intégrante de la minute.

Lorsque l'acte est établi sur support papier les pièces annexées à l'acte sont revêtues d'une mention constatant cette annexe et signée du notaire.

Si l'acte est établi sur support électronique, la signature du notaire en fin d'acte vaut également pour ses annexes.

DONT ACTE sur quarante-neuf pages

Comprenant **Paraphes**

- renvoi approuvé : -
- blanc barré : -
- ligne entière rayée : -
- nombre rayé : -
- mot rayé : -

Fait et passé aux lieu, jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Après lecture faite, les parties ont signé le présent acte avec le notaire soussigné.

